

Délibération n°2023-04-033

Date de convocation : 5 avril 2023

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Dissolution du Syndicat Mixte du Léon

L'an deux mil vingt-trois, le 11 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Sizun, salle polyvalente Saint-Ildut, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Avaient donné
procuration

M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
Mme PICHON Marie-Christine à M. MIOSSEC Gilbert
Mme ABAZIOU Nadine à Mme CLAISSE Laurence
Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien

Absent(s) excusé(s)

M. BRETON Jean-Pierre

Absent(s)

/

Participaient aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, Mme THOMAS Valérie, conseillère aux décideurs locaux

Secrétaire de séance : Mme CRENN Nicole

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Dans le cadre de la dissolution du Syndicat Mixte du Léon, il convient d'opérer les opérations suivantes :

Répartition de l'actif du syndicat

Répartition de l'excédent financier de clôture entre les 2 EPCI membres (Haut Léon Communauté et Communauté de communes du Pays de Landivisiau).

Partage de l'actif du syndicat

L'ensemble des biens du syndicat au 1^{er} janvier 2022 étant amorti, l'actif a été apuré de telle sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à son partage : l'actif est nul au compte de gestion 2022.

Répartition de l'excédent financier

L'excédent financier de clôture du syndicat s'élève à 52 348.04 €.

Au regard de la population INSEE 2022 de chacune des intercommunalités notifiée dans les fiches DGF 2022 :

- Haut Léon Communauté : 32 697 habitants
- Communauté de Communes du Pays de Landivisiau : 33 968 habitants

Il convient de répartir l'excédent de clôture au prorata de la population légale, soit de la façon suivante :

- Haut Léon Communauté : $52\,348.04 * 32\,697 / (32\,697 + 33\,968) = 25\,675\,€$
- Communauté de Communes du pays de Landivisiau : $52\,348.04 * 33\,968 / (32\,697 + 33\,968) = 26\,673.04\,€$

Les deux EPCI conviennent que si des dépenses supplémentaires devaient apparaître, relatives au syndicat sur sa période d'exercice et non prises en charge dans le cadre de la clôture, Haut Léon Communauté prendrait en charge la dépense et en demanderait le remboursement partiel à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau au prorata de la population légale 2022 visée supra.

Il est rappelé que chacun des membres du syndicat Mixte du Léon doit délibérer de façon identique.

Vu la conférence des maires en date du 4 avril 2023 ;

Ayant entendu son rapporteur, Mme Marie Claire Hénaff, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la dissolution du Syndicat Mixte du Léon dans les conditions visées supra.**
- **Approuve la répartition de l'excédent financier de clôture du syndicat dans les conditions visées supra.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 14 avril 2023.

La Secrétaire de séance,
Nicole CRENN.

Le Président,
Henri BILLON.

